

Bulletin  
d'Informations  
Municipales

**SEPTEMBRE  
2015**

## **DANS CE NUMERO**

*Le Restaurant  
Scolaire*

*Le Conseil  
Municipal  
des Enfants*

*Les TAP*



*Réalisations d'enfants pendant les TAP !*



## « C'est la rentrée... »



Bien évidemment, elle concerne tous les arsacais mais, pour les élus, toutes les attentions se portent vers nos écoles.

Comme chaque été, l'ensemble du personnel municipal est mis à rude épreuve par les élus en charge des affaires scolaires et des bâtiments publics.

Les exigences sont nombreuses, car chacun souhaite que tout soit parfait pour le jour « J ».

*Cette année est particulièrement marquée par la réalisation de votre nouveau restaurant scolaire. Après 40 ans d'utilisation, l'ancien bâtiment et ses équipements cuisine étaient devenus obsolètes et inadaptés.*

*Nous avons fait le choix d'une construction nouvelle plutôt que d'une rénovation, presque aussi coûteuse, aléatoire et répondant mal à toutes les contraintes.*

*Cette réalisation impacte lourdement notre budget d'investissement, mais elle était programmée et anticipée financièrement.*

Le nouveau restaurant va, par sa fonctionnalité et ses choix techniques, permettre d'assurer un service de grande qualité avec une cuisine « faite maison » et des approvisionnements choisis par notre Chef.

Vos élus ont privilégié cette option plutôt qu'une externalisation des repas comme c'est souvent la règle dans la plupart des communes, aujourd'hui.

Notre choix est celui du bien être de nos enfants. Nous voulons que chacun garde le meilleur souvenir de son passage à l'école d'Arsac et qu'il vienne au restaurant scolaire par plaisir et non par obligation.

Nous avons également souhaité donner à l'ensemble du personnel affecté à la restauration des conditions de travail exceptionnelles.

Autant ce projet a été planifié, étudié et partagé, autant la réforme des rythmes scolaires reste une préoccupation majeure. Je ne débattrai pas du bien-fondé de cette réforme pour nos enfants, car je n'en ai ni les moyens ni les compétences. Mais je peux attester de ses effets délétères au niveau des ressources humaines, matérielles et financières.

Organiser les activités, gérer l'ensemble des agents en charge des animations, attribuer les locaux et le matériel est un « casse-tête » permanent. Qui plus est, le bilan financier effectué après la première année fait ressortir un coût très supérieur aux évaluations qui nous avaient été données.

Pour Arsac, la dépense sera supérieure à **100 000 €/an**.

Certes, me direz-vous, il y a les compensations faites par la CAF et l'Etat. Sauf qu'elles représentent moins d'un tiers de la dépense et ne sont pas pérennes contrairement à la charge financière.

Le « cadeau » fait aux Collectivités locales arrive au plus mauvais moment car, dans le même temps, les dotations de l'Etat baissent significativement et nous sommes invités à faire des efforts de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Soyez assurés que, quelles que soient les difficultés, vos élus sont déterminés à tout mettre en oeuvre pour que nos enfants bénéficient des meilleures conditions d'accueil et de travail tout au long de cette nouvelle année scolaire 2015-2016.

S'il en était besoin, l'attention que nous portons à nos enfants va être confortée par la création, dès cette année, d'un Conseil Municipal Enfants (C.M.E.). Ils seront écoutés et associés au travail des élus.

Ils seront responsabilisés et leur regard neuf sera, pour nous tous, source de réflexion et de propositions.

Gérard DUBO  
Maire d'Arsac

## Sommaire SOMMAIRE



RESTAURANT SCOLAIRE p.3  
CONSEIL COMMUNAL  
des ENFANTS ..... p.4-5  
TEMPS D'ACTIVITES  
PERISCOLAIRES ..... p.6

LES MANIFESTATIONS  
FUTURES ET PASSES  
APEA ..... p.7  
INCIVILITES - RPA  
VACANCES SCOLAIRES p.8

### INFOS LEGALES

Directeur de la publication : Gérard DUBO  
Comité de Rédaction : Mairie d'Arsac - M. Rouhet  
Conception et réalisation : Michel Rouhet  
Crédit photos : Mairie d'Arsac - Florise Sichel  
Canstock - Michel Rouhet  
Dépôt légal : 3ème trimestre 2015  
Impression : France - Papier certifié PEFC 100% 10-31-1240



# Un nouveau Restaurant Scolaire pour la rentrée 2015

L'ouverture du restaurant scolaire est effective. Les travaux commencés l'été dernier se sont achevés dans les temps. Tous les tests sont concluants.

Comme tout chantier, nous avons connu quelques petites "contrariétés" qui ont heureusement trouvé solutions.

Il faut y rajouter les modifications de dernières minutes que nous avons demandées en prenant progressivement possession des volumes.

À ce stade nous ne pouvons donc faire que le bilan du chantier et il faudra attendre le retour :

- de Christophe et son équipe sur les conditions de travail et la qualité de l'outil
- des enfants sur leur nouvel environnement et le fonctionnement en self pour les primaires

Ce bâtiment de conception contemporaine se compose de 3 volumes :

- un restaurant traditionnel de 150 places pour les maternelles
- Un restaurant-self de 125 places pour l'élémentaire
- Et une cuisine performante permettant de réaliser jusqu'à 500 repas/jour

Sur le plan financier, le budget prévu est respecté et le peu de dépassement correspond aux compléments que nous avons demandés.

Un bilan globalement positif et je souhaite là rendre hommage à Michel HAUTIER et Gérard SONGY qui, par leur présence assidue et leur investissement, nous ont permis de tenir le cap du budget et d'être réactifs aux aléas rencontrés.

*Aujourd'hui « Jour de rentrée » ce sont 314 petits arsacais qui ont pu profiter de ce nouveau restaurant.*



## Témoignage de Michel HAUTIER et de Gérard SONGY



Michel HAUTIER

*Le nouveau restaurant scolaire va accueillir dès la rentrée les 412 enfants de l'école maternelle et élémentaire, Michel et Gérard, vous qui avez suivi les travaux de la pose de la première pierre à l'aboutissement de ce bâtiment de conception contemporaine clair et spacieux pouvez-vous nous dire :*

**Quelles ont été les difficultés majeures que vous avez rencontrées ?**

**Michel :** Globalement il n'y a pas eu de difficultés majeures, l'ensemble des travaux se sont succédés de façon continue. Seul un retard d'environ 3 semaines occasionné par une entreprise qui dû cesser ses activités nous a pénalisé. Autre difficulté inhérente à ce genre de projet, la coordination des entreprises pour assurer la cohérence des travaux.

**Gérard :** Alors que nous passions tous les jours sur le chantier je regrette le manque de coordination de l'architecte et déplore sa non-présence sur place.

**Et surtout quels sont vos satisfactions ?**

**Michel :** L'aboutissement de plus d'un an de travail collectif pour la réussite d'un outil de travail moderne mis à la disposition du personnel communal au service de la restauration de nos enfants.

**Gérard :** Ma grande satisfaction : Avoir participé à la réalisation de ce superbe bâtiment. J'attends avec impatience la réaction des petits arsacais.



Gérard SONGY



# Le Conseil Municipal des Enfants



## LE C.M.E. FAIT SA RENTREE !

### POURQUOI SA MISE EN ŒUVRE ?

L'équipe municipale s'est engagée dès le début du mandat à associer les jeunes à la vie de la commune.

C'est tout naturellement que le concept d'un CME s'est imposé.

Il permet en effet de faire comprendre aux enfants que la vie d'une commune repose sur des droits et des devoirs et que nous faisons partie d'un ensemble où chacun peut se révéler force de proposition dans le respect dû aux autres.

**Le CME = un lieu d'échanges et d'apprentissage de la citoyenneté**

### COMMENT LE METTRE EN ŒUVRE ?

Dans un premier temps nous avons créé un groupe de travail d'élus qui a consulté plusieurs communes dotées d'un CME pour éviter les écueils et profiter de leurs expériences.

A la synthèse de ces consultations et en étroite collaboration avec le corps enseignant de l'école élémentaire d'Arsac nous avons fait les choix suivants :

- ◆ Enfants éligibles : Classes de CM1 et CM2 - être domicilié sur Arsac
- ◆ Enfants électeurs : Toutes les classes du CP au CM2 (Arsac et CDC)
- ◆ Durée du mandat : 2 années scolaires
- ◆ Nombre de conseillers : 12 enfants avec parité filles/garçons (soit 3 enfants par classe)
- ◆ Encadrement : Elus + animateur jeunesse dans les locaux de la mairie
- ◆ Fréquence : Une fois par mois (en commission ou en plénière) le mercredi après-midi.
- ◆ Mode : Actions, projets en fonction du groupe - Echange intergénérationnel CM/CME

**L'ensemble du projet CME a été validé au Conseil Municipal du 6 juin dernier.**

### Le CME, c'est quoi ?

- C'est le Conseil Municipal des Enfants .
- Il est composé d'enfants de CM1 et CM2 de l'école élémentaire d'Arsac .
- Les conseillers municipaux enfants représentent tous les enfants d'Arsac .
- Ils proposent des projets pour améliorer la vie quotidienne des enfants de la commune .

### Tu veux être conseiller, que dois-tu faire ?

- Tu dois habiter Arsac et être élève de CM1 ou de CM2.
- Tu dois en parler avec tes parents pour être sûr qu'ils sont d'accord.
- Tu dois remettre ta candidature et l'autorisation de tes parents à l'accueil de la mairie avant le 02/10/ 2015.
- Tu dois préparer ton programme en parlant avec tes camarades, pour connaître leurs idées et leurs besoins.
- Tu dois créer ton affiche électorale qui va t'aider à convaincre tes camarades de voter pour toi (modèle à disposition dans ta classe).

### Et l'élection : Comment ça marche ?

- **Qui vote ?** Tous les élèves de l'école élémentaire.
- **Où ?** A la mairie d'Arsac.
- **Quand ?** Le Jeudi 12 novembre 2015.
- **Comment ?** Tu devras choisir le candidat qui représente le mieux tes idées.
- **Le dépouillement ?** Le dépouillement aura lieu juste après les élections et les résultats seront affichés en mairie et à l'école.

## LA PLAQUETTE INFO DESTINEE AUX ENFANTS...

### QUAND ?

#### Jeudi 17 septembre :

Les élus présenteront le CME dans les classes de CM1 et CM2 + distribution de la plaquette info à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire.

#### Vendredi 25 septembre :

Réunion à 20h30 à la mairie pour expliquer aux parents des futurs candidats le rôle d'un conseiller enfant.

#### Vendredi 2 octobre :

Date limite des dépôts de candidature à la mairie.

#### Lundi 2 novembre :

Date limite des retours des professions de foi des candidats qui seront affichées dans la cour de l'école élémentaire.

#### Lundi 2 au mardi 10 novembre :

Campagne électorale

#### Jeudi 12 novembre :

ELECTION en mairie en conditions réelles (carte électeur - isolements - bulletins - urnes...)

### La mission du Conseiller Municipal Enfant

- Il est élu(e) pour 2 années scolaires .
- Il collecte les idées ou les souhaits de ses camarades.
- Il assiste à des réunions régulières au moins une fois par mois (le mercredi après-midi).
- Dans ces réunions, il propose et participe à la réalisation de projets utiles pour tous.
- Il participe à des manifestations.
- Il informe ses camarades des décisions et actions du CME.

*La Réussite du CME repose sur la motivation et l'engagement des enfants élus, de leurs parents et des élus adultes.*

La charte du CME d'Arsac est disponible sur le site internet de la mairie [www.arsac.fr](http://www.arsac.fr)





*Les camarades de classe se retrouvent, se racontent l'été. Les plus petits hésitent encore, parfois craintifs, retenant la main qui leur est familière. L'école est prête à accueillir les 412 petits arsaçaises et arsaçais ! Pour eux, les écoles maternelle et élémentaire d'Arsac se sont faites belles pendant la période estivale : travaux de rénovation, travaux électriques, révision de tous les tableaux numériques, « plan peinture » comme tous les ans pour redonner bonne mine aux classes désignées en priorité (pastel ou vives, chaque enseignant a choisi les couleurs de sa classe) et grand nettoyage du sol au plafond. Un nouveau restaurant flambant neuf vient compléter le tableau.*

## Les Temps d'Activités Périscolaires, "TAP"

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires nous a encore tous beaucoup mobilisés. Après consultation des conseils d'écoles, la municipalité a pris la décision de reconduire l'organisation de la semaine scolaire telle qu'elle avait été initiée en 2014-2015 ; ainsi, les Temps d'Activités Périscolaires\* couramment appelé TAP continueront d'être proposés entre 15h et 16h30 les mardis et vendredis pour leur deuxième année d'existence. Le choix de la séance de 1h30 permet de proposer des activités de qualité.

*\* C'est un temps d'activités organisé et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, ... Il est mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.*

### POUR LES MATERNELLES

Des modules d'ateliers thématiques prennent la forme d'un temps ludique animé par les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et des animateurs diplômés.

- Motricité
- Eveil corporel
- Activités manuelles

Ces différents modules sont organisés par cycles de 5 à 8 semaines. Les enfants (sauf petite section) ont la possibilité d'effectuer tous les modules et ateliers sur l'année scolaire.

### POUR LES ELEMENTAIRES

Les enfants pratiquent des activités diversifiées à vocation éducative, organisées sous forme d'ateliers découverte (sportifs, culturels, artistiques, scientifiques...). Ils sont pris en charge par des associations, intervenants spécialisés ou titulaires du Brevet d'état sportif. Les activités ont lieu au sein de l'école mais peuvent également se dérouler dans des espaces tels que la salle socioculturelle, les terrains de sport ou dans des salles municipales.

Au programme cette année : Hip Hop, lutte, tennis, rollers, vélo Bmx, yoga, arts martiaux, handball, foot, sports divers, initiation aux langues, origami, poterie, loisirs créatifs, chant, dessin, arts plastiques, création d'un journal...

Ces temps sont facultatifs. **Une inscription vaut cependant un engagement à l'année.** L'inscription doit être formalisée sur la fiche d'inscription périscolaire.

Si l'enfant participe aux TAP, sa présence est obligatoire sur la durée totale de la séance, ainsi que sur la durée totale du cycle (5 à 8 semaines).

*Parce que la réussite éducative de notre jeunesse nous est chère, parce que, vous, chers parents, vous nous accordez votre confiance, nous avons à cœur d'être à votre écoute pour que votre enfant, profite pleinement de son apprentissage au sein des écoles d'Arsac.*

*Belle rentrée à toutes et à tous !*







## L'Association des Parents d'Elèves d'Arsac (APEA)

réunit des parents d'élèves bénévoles de tous les horizons.

L'association a la volonté de :

- développer une approche constructive entre les parents, le corps enseignant et les élus locaux dans le seul but d'améliorer la vie dans les écoles primaires, afin que nos enfants puissent s'y épanouir,
- participer à la vie associative en organisant des événements destinés à nos enfants tels que notre kermesse qui connaît un vif succès à chaque fin d'année.

L'APEA vous représente et peut être votre médiateur auprès de l'administration scolaire.

En adhérant à l'APEA :

- vous pouvez être représentant des parents d'élèves pour assister aux Conseils d'Ecole ;
- vous êtes informés de la vie de vos enfants durant le temps scolaire et périscolaire ;
- vous êtes invités à participer à nos réunions.

Nous organisons une réunion de présentation le 10 septembre à 20 heures (garderie de l'élémentaire). Celle-ci sera suivie de son Assemblée Générale à laquelle tous les adhérents sont invités à participer. C'est également l'occasion de vous présenter pour intégrer le nouveau bureau et aussi de vous inscrire sur la liste de représentants des parents d'élèves pour participer aux conseils d'école.

**Pour toute information, contactez-nous par mail à l'adresse [apea.contact@yahoo.fr](mailto:apea.contact@yahoo.fr).**



## Rétrospective en images



Chorale du 08 mai 2015



La médocaine  
VTT



Le 14 juillet

La journée de  
l'environnement



Fête de la musique

Concert Arzac en Chœur



Vide grenier



# CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016

## NOUVELLES ZONES

	zone A	zone B	zone C
Académies :	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
PRÉRENTÉE DES ENSEIGNANTS	lundi 31 août 2015		
RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2015		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : samedi 17 octobre 2015 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 19 décembre 2015 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 13 février 2016 Reprise des cours : lundi 29 février 2016	Fin des cours : samedi 6 février 2016 Reprise des cours : lundi 22 février 2016	Fin des cours : samedi 20 février 2016 Reprise des cours : lundi 7 mars 2016
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 9 avril 2016 Reprise des cours : lundi 25 avril 2016	Fin des cours : samedi 2 avril 2016 Reprise des cours : lundi 18 avril 2016	Fin des cours : samedi 16 avril 2016 Reprise des cours : lundi 2 mai 2016
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Fin des cours : mardi 5 juillet 2016		

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

### HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi : 15 h – 18 h  
Mercredi : 14 h – 18 h  
Vendredi : 17 h – 19 h  
Samedi : 10 h – 12 h 30

[bibliotheque@arsac.fr](mailto:bibliotheque@arsac.fr)

## DERNIERE MINUTE !

### Des logements vacants à la RPA "Les sources de Sescas"

Contactez le CCAS  
06 16 94 39 63

[www.arsac.fr](http://www.arsac.fr)

# INCIVILITES ET VANDALISME

## LES NOUVEAUX FLEAUX D'ARSAC ....

L'été est porteur de longues et belles journées, propices aux soirées en familles ou entre amis... Malheureusement, cette saison est aussi marquée par la recrudescence des actes d'incivilité.

Quel spectacle désolant, attristant pour un village comme le nôtre :

- dégradations faites sur les parterres de fleurs
- Canettes et déchets en tous genres balancés un peu partout le long de nos chemins
- Feu sauvage et destruction volontaires d'arbres « aux gravières » dont on ne mesure pas les conséquences en période de forte chaleur et proches des habitations

Il faut être peu soucieux de l'environnement, peu respectueux du travail d'autrui, peu citoyen pour laisser à même le sol tant de bouteilles. Il n'est quand même pas si difficile de prendre soin de la nature et de respecter l'environnement.

Peut-être manque-t-il quelques poubelles près de certains lieux stratégiques mais je ne suis pas sûre que cela réglerait tous les problèmes quand on voit ce dont sont capables certains individus peu scrupuleux. Certes, seule une très faible minorité est responsable .... Le Bien vivre à Arsac est l'affaire de tous petits et grands.

*En cette nouvelle rentrée, un rappel à la citoyenneté et au sens des responsabilités de chacun est de rigueur. C'est l'affaire de tous....*

La Municipalité souhaite porter à la connaissance des arsaçais ces faits qui, outre les nuisances engendrent des dépenses et impact supplémentaires sur le budget de la commune.

**Merci à vous tous de vos contributions afin que de tels actes ne se reproduisent PLUS**

